

Formulaire de demande de prime pour l'aide à l'acquisition de protections hygiéniques menstruelles réutilisables

Par délibération du Conseil communal en date du 20 février 2025, la Commune a décidée, afin d'agir pour la réduction des déchets générés par les citoyens, de promouvoir l'usage des protections hygiéniques menstruelles réutilisables en subventionnant l'acquisition de ces dites protections à hauteur de 50 % du coût d'achat pour un montant de 50 Brun€uros maximum.

La prime sera arrondie à la valeur multiple de 10 supérieure (Exemple : une prime d'ue de 42,3€ sera arrondie à 50 € soit 1 carte de 50 "Brun€uros")

Cette prime est réservée aux personnes résidant sur la Commune de Brunehaut, dans la ligne droite des actions de développement durable en cours sur le territoire communal.

Demande N° / 2025

Nom

Prénom

Le bénéficiaire est-il mineur?

Oui

Non

Si oui, vous êtes :

Père

Mère

Tuteur légal

Nom et Prénom du mineur :

Numéro de Registre National du bénéficiaire :

Adresse

Code Postal

Village



Je sollicite la commune de Brunehaut en vue de l'attribution d'une aide financière pour l'achat :

- De culottes menstruelles
- De tampons lavables
- De coupelles menstruelles
- Autres dispositifs

Conditions d'attribution :

- Aide de 50 euros maximum à hauteur de 50% du coût total de l'achat. Sous forme de cartes Brun€uros avec un maximum d'une prime par personne de sexe féminin en âge de menstruation , tous les 3 ans.
- Habiter la commune de Brunehaut
- Détenir une facture d'achat acquittée de matériel de protection hygiénique menstruelle réutilisable
- La demande de prime devra être introduite dans les 12 mois de la date d'achat indiquée sur la facture.

Pièces à fournir :

La facture d'achat acquittée de protections hygiéniques menstruelles réutilisables (culottes, serviettes, tampons, coupe menstruelles, éponges menstruelles - réutilisables)

- Je déclare par la présente que toutes les données contenues dans le présent formulaire sont à ma connaissance exactes et véritables.
- Je déclare également avoir pris connaissance du règlement adopté au Conseil communal le février 2025 et en accepter les conditions.

Fait à : , le :

SIGNATURE

